

SIXIÈME RELATION

1668 - 1669

<<<<<

70. *Sentiments du roi de Siam touchant la religion catholique*
71. *Conférence avec le second frère du roi*
72. *Nouvelles reçues du Tonquin*
73. *Grand obstacle pour recevoir la religion catholique à Siam*
74. *Baptême d'un mandarin siamois et sa femme*
75. *Ordination de deux séminaristes*
76. *Nouvelles reçues de la Cochinchine*
77. *Arrivée des quatre Tonquinois*
78. *Six chrétiens de la Cochinchine*
79. *Ordination des catéchistes Benoît Hiên et Jean Huê*
80. *Le Père Philippe Marini*
81. *Conduite de Dieu sur la maladie du second frère du roi*
82. *Avis de quelques infidélités*
83. *Nouvelles vues d'un missionnaire*
84. *Autres vues*
85. *Fin de cette congrégation*
86. *De ceux qui y doivent être reçus*
87. *Obligations de ceux qui en seront*
88. *Autres vues touchant le bonheur*
89. *Continuation des vues*
90. *Lettre à Mgr d'Héliopolis en 1668*
91. *Nouvelles reçues de Chine*
92. *Arrivée de six missionnaires français*
93. *Mr Brindeau à Goa*
94. *Nouvelles de Cochinchine*
95. *Arrivée d'un vaisseau marchand des Pères jésuites de Macao*
96. *Manifeste des jésuites au mois d'avril 1669*
97. *Un marchand français*
98. *Lettre de Mr Deydier du 24 décembre 1668*
99. *Lettre de Mr Chevreuil du 15 décembre 1668*

70. Sentiments du roi de Siam touchant la religion catholique

[*Ameq*, vol. 121, p. 744]

[cf. *Ameq*, vol. 857, p. 221]

[cf. *Siam*, p. 18]

Le roi ayant désiré savoir à fond ce que croit et enseigne la religion catholique, les missionnaire crurent qu'ils lui pouvaient faire présent d'un grand livre d'images relié qu'on avait apporté de France où sont contenus les principaux mystères de la religion dans la vue qu'il demanderait aussitôt l'explication. En effet dès lors deux ou trois jours après qu'il l'eut reçu, il envoya dire qu'il souhaitait extrêmement savoir ce que signifiaient ces portraits, en langue de Siam qu'on pouvait écrire dans les feuilles de papier blanc qui se trouvaient entre chaque image. Cet ouvrage a occupé environ deux mois un des missionnaires français, qui sait lire, écrire et parler la langue de Siam ; il a eu cet avantage de s'être bien fait entendre dans les choses de la religion, pour en avoir appris les termes dans le temps qu'il a demeuré avec les prêtres des idoles.

Sitôt que cette pièce fut en sa perfection, elle fut présentée au roi, qui en donna la communication aux plus grands et plus considérables docteurs de la Cour, lesquels après avoir lu et examiné ce livre en firent le rapport à Sa Majesté, et lui dirent que la religion catholique [*p. 745*] était bonne et qu'elle enseignait des choses fort élevées, et que cependant, que celle dont le roi faisait profession était aussi bonne. On a su depuis que le roi a dit en quelque rencontre, parlant de notre religion catholique, que cette religion-là lui plaisait. Il semble même qu'il nous favorise depuis ce temps-là même davantage les missionnaires pour ce que les officiers qui avaient eu ordre de donner des matériaux pour bâtir leur église, étant la négligence de l'exécuter, reçurent un nouveau commandement d'y

satisfaire, ensuite de quoi on leur a livré les bois nécessaires pour cela, et presse l'interprète des missionnaires de se faire livrer ce qu'il faut de briques. Ces faveurs particulières ont donné de l'estime à tous pour les missionnaires, et fort étonnés les Portugais qui furent tout à fait surpris, lorsqu'au mois d'août dernier le ministre ayant mandé les jésuites, le commissaire du Saint-Office, et les principaux d'entre eux pour quelques affaires temporelles, l'interprète des missionnaires s'étant trouvé par occasion dans la salle d'audience où ils étaient tous assemblés, le ministre demanda si les officiers avaient satisfait à fournir les matériaux que le roi avait donné aux missionnaires français. Ayant répondu que cela s'en allait achevé, il dit : « O bien, voilà le présent du roi accompli, mais je n'ai pas encore fait le mien ; dites à Monseigneur l'évêque que je veux de ma part contribuer à faire son église. »

Le bon Dieu permit cette rencontre pour servir de bride à la perfection que les religieux et ceux de leur faction faisaient aux missionnaires quoique avec peu de succès. Il a lieu de croire que le Père Philippe Marini⁹³, jésuite, qui arriva ici le 9 de septembre, venant de Rome, de France et de Portugal, et Goa, pouvait la diminuer. Cependant ce religieux est aussitôt entré dans les sentiments de sa compagnie et de la nation portugaise, il n'a point vu les missionnaires, de sorte que tout le monde était avec bien de la raison que les jésuites vont faire tous leurs efforts pour

⁹³ Le Père Philippe Marini (1608-1682), jésuite italien, auteur du livre *Delle Missioni de' Padri della Compagnia di Giesu nella provincia del Giappone, e particolarmente di quella di Tunkino*, Rome, 1663. – Il traduit du portugais en italien le livre intitulé *Metodo della dottrina che i Padri della Compagnia di Giesu insegnano à neoffiti, nelle missioni della Cina ; con la risposta alle objectioni di alcuni moderni che li impugnano, opere del P. Antonio Rubino, tradotta dal portoghese nel italiano dal P. Gio. Fil. De Marini*, publié à Lyon, chez H. Boissat, 1665. La Congrégation de Propaganda Fide a renvoyé ce dernier livre au Saint-Office (cf. A. Launay, *Documents historiques relatifs à la Société des Missions Étrangères de Paris*, Paris, 1904, p. 78-80) ; il fut mis à l'Index, le 14 mars 1680.

s'opposer aux missionnaires français et rendre leurs travaux inutiles, mais ils espèrent que Dieu qui les a protégés jusqu'ici avec tant de bonté prendra toujours leur parti.

71. Conférence d'un des missionnaires français avec le second frère du roi

[*Amepe*, vol. 121, p. 745]

[cf. *Amepe*, vol. 851, 246]

[cf. *Siam*, p. 18]

Le roi donc ayant témoigné l'estime pour la religion catholique, le second frère de Sa Majesté eut la curiosité de lire le livre qui en avait été fait ; en suite de quoi ayant obtenu permission d'en ouïr parler à fond, il envoya un mandarin convier de sa part le missionnaire qui l'avait composé. S'étant rendu au palais où sitôt qu'il fut vu de ce prince, il l'invita de venir prendre place auprès de lui, lui témoignant qu'il désirait être éclairé de notre religion, et qu'il confessait que deux choses le portaient à cela : la première parce qu'elle lui semblait belle, et la seconde parce qu'il espérait que le Dieu que nous adorons était tout-puissant, comme nous le disons, pour le guérir d'une espèce de paralysie qui lui ôtait l'usage des pieds et des mains depuis plus de douze ans.

Après qu'il eut achevé, le missionnaire commença de lui parler des mystères de notre sainte foi, comme on a de coutume de faire à un gentil qui n'en a jamais rien su, et qui veut être catéchumène ; à quoi le prince prit tant de goût qu'il lui dit de revenir une autre fois, ce qu'il fit pendant quinze jours [p. 746] ou trois semaines, trois ou quatre fois avec tant de succès que le prince dit qu'il était vrai qu'il n'y avait qu'un Dieu, auquel seul il rendrait ses adorations. En effet, ayant prié Mr de Bérithé de se rendre à deux journées de Siam, où le roi était allé prendre le divertissement de la chasse des tigres, il lui déclara le 1er de décembre 1667 qu'il ne reconnaissait plus qu'un seul Dieu créateur du ciel et de la terre, et qu'il l'adorait

plusieurs fois le jour ; il lui fit la même protestation le 16 janvier 1668 dans la seconde visite qu'il eut l'honneur de lui rendre à Siam au palais du roi. Voilà le moyen dont il a plu à la bonté de Dieu de se servir pour ouvrir la porte de ce Louvre⁹⁴ aux missionnaires français, et pour y prêcher l'unité d'un Dieu, la Trinité des personnes divines, les mystères de l'Incarnation, de la naissance, de la vie, de la passion et de la mort de Jésus Christ sur une croix pour le rachat de tout le genre humain.

Mais comme le succès de cette grande ouverture à la religion chrétienne dépend purement de Dieu, il n'y a que lui seul qui sache qu'elle en sera l'issue. Cependant on se croit obligé de dire que comme Notre Seigneur n'a pas de coutume d'opérer de grandes conversions, sinon pour des grandes âmes, les missionnaires sont fort dans cette pensée qu'à raison de leur peu de foi et de leur peu de mérite, cette importante affaire ne réussira pas. Cette vérité servira d'avis à ceux, de qui le choix des missionnaires dépend d'y être fort exact, puisque la propre expérience de ceux qui sont présentement dans ces divines fonctions, les force d'avouer avec un sentiment plein de regret et de douleur que le plus grand empêchement qu'il y a eu et qu'il y ait en la conversion des gentils de tous ces quartiers procède des défauts des missionnaires de l'Évangile.

72. Nouvelles reçues du Tonquin

[Amep, vol. 121, p. 746]

[cf. Amep, vol. 677, 43]

On reçut les nouvelles par un vaisseau hollandais qui venait du Japon, écrites du Tonquin par Mr Deydier du mois d'août précédent. Elles donnèrent d'autant plus de joie aux missionnaires qu'était grande la crainte qu'ils avaient qu'il ne lui fut arrivé quelque disgrâce ensuite d'une dénonciation qu'une mauvaise femme avait faite de lui aux magistrats, pour ne lui avoir pas voulu donner l'absolution

⁹⁴ Le palais royal.

dont elle n'était pas capable. Dans cette rencontre et dans plusieurs autres, Dieu fit manifestement connaître qu'il prend le parti de ceux qui agissent par ses maximes. Par les lettres de ce missionnaire, on apprit qu'il a établi 5 églises dans la ville capitale du Tonquin ; et qu'il a baptisé de sa main environ trois cents personnes et que depuis son arrivée, le nombre des chrétiens est accru d'environ deux mille ; qu'il y a plusieurs personnes qui ont conservé leur virginité à Dieu et grand nombre de jeunes veuves qui ont renoncé aux secondes nocces ; que les chrétiens sont fort fervents ; que les catéchistes s'acquittent parfaitement bien de leurs devoirs et bénissent Dieu de ce qu'il leur a envoyé dans leur extrême nécessité un missionnaire qui leur donne tant de moyens de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. Comme ses lettres portent qu'il donne avis en Europe l'état où se trouve le christianisme du Tonquin, on a cru plus à propos qu'on en sut le détail par ses lettres et de ne rien dire davantage ici.

73. Grand obstacle pour recevoir la religion catholique à Siam

[Amep, vol. 121, p. 747]

Outre cet empêchement général, il s'en trouve un particulier ici des plus fâcheux qui se puisse voir, ce qui donne lieu de douter de la propagation de la foi en ce royaume. C'est le crédit que les mahométans y ont, leur zèle à y établir leur loi, les charges qu'ils y possèdent, leur grand commerce leurs intrigues à la Cour, les précautions qu'ils ont prises depuis longtemps pour persuader le roi d'embrasser leur religion, à l'exemple de plusieurs rois ses voisins qui ont quitté le paganisme pour suivre l'Alcoran, ce qui y augmente cette appréhension est que nous voyons deux ambassadeurs venus depuis peu en cette Cour, l'un d'Achem et l'autre de Golconde, avec quelques docteurs de leur secte pour faire de nouvelles instances à ce sujet. On dit même que ce dernier ambassadeur a obtenu permission de faire bâtir une mosquée et des bains publics. Tout cela

joint aux faveurs extraordinaires qu'ils reçoivent et tous ceux de cette misérable religion depuis quelques temps font trembler les missionnaires français et les obligent de faire des sacrifices particuliers à Dieu pour le supplier de détourner un si grand malheur.

74. Baptême d'un mandarin siamois et de sa femme le 21^e avril

[*Amp, vol. 121, p. 747*]

[cf. *Siam*, p. 18]

La religion chrétienne commençant un peu à se divulguer, un officier du roi, ami particulier du ministre, en ayant ouï parler, envoya témoigner au missionnaire qu'il aurait joie d'en entendre discourir. On y fut aussitôt, et lui ayant proposé nos mystères, il ne pouvait se lasser de les écouter et d'admirer les grandeurs et les miséricordes de Dieu qui agissaient extraordinairement en son âme ; ce qui l'obligeait souvent de dire qu'il était convaincu de la vérité de la religion catholique, suppliant instamment qu'on ne différât point de l'y admettre, vu qu'il était dans la disposition totale de faire ce qu'on lui ordonnerait pour mériter ce bonheur.

Voyant une vocation si particulière on lui conféra le baptême dans sa maison le 30 janvier 1667, à cause d'une indisposition qui le tenait au lit depuis quelques mois ; on lui donna le nom de Joseph en l'honneur du glorieux protecteur des missions françaises de tous ces quartiers. Après qu'on l'eut fait chrétien, on eut le soin de le rendre capable de recevoir les sacrements de confirmation, d'eucharistie, et d'extrême-onction, qu'il reçut pendant les cinquante jours qui lui restèrent de vie après son baptême.

Sa femme qui est chez la reine et qui exerce une charge qui correspond à celle de garde robes, vint se faire baptiser en l'église des missionnaires treize jours après que son mari fut chrétien, et elle fut confirmée en même temps. Cette bonne femme fit ce qu'elle put pour que le corps de son mari fût enterré chez les missionnaires, comme il l'avait

souhaité, mais il fallut céder au temps ; le défunt était beaucoup apparenté et de plus ami du ministre qui voulut honorer son convoi de sa présence, et la cérémonie se fit à la mode du pays, en un lieu où les gentils sont enterrés ou brûlés.

75. Ordination de deux séminaristes

[*Amepe*, vol. 121, p. 748]

[cf. *Siam*, p. 26]

Deux séminaristes se trouvant en état d'être ordonnés furent faits prêtres le dernier jour de mars, veille de Pâques [1668], « sub tilulo missionum » ; l'un se nomme Joseph, catéchiste cochinchinois, âgé de 28 à 29 ans, qui fut envoyé à ce sujet par feu Mr Hainques, et l'autre François Pérez, fils d'un Portugais originaire de Negapalan sur la côte de Coromandel, âgé de 24 à 25 ans. Ces deux sujets sont considérables pour leur piété et leur dégageant. Le premier a eu l'honneur de recevoir plusieurs coups de bâton dans les prisons de Cochinchinois, à cause qu'on le voyait assister les généreux fidèles qui y étaient détenus, et qui furent depuis condamnés à mort en haine de ce qu'ils professaient la religion chrétienne ; le second a été le seul Portugais qui ne sortit point du séminaire, lorsque l'on publia le papier contre les missionnaires sous le nom du commissaire du Saint-Office. On ne peut assez bénir Dieu de ce qu'il a donné à la mission ces deux personnes, qui ont de belles dispositions pour être quelque jour de grands missionnaires.

76. Nouvelles reçues de la Cochinchine

[*Amepe*, vol. 121, p. 748]

La personne qui avait été envoyée l'an passé, pour donner du secours à Mr Hainques, étant arrivée ici le jour de Pâques, on apprit par les lettres de ce zélé missionnaire la continuation du progrès du christianisme en ce royaume-là. Il écrit qu'en l'année 1667, on y a baptisé quelques mille infidèles, entre lesquels se trouvent trois frères qui sont fils

de la sœur aînée de la reine, les chrétiens y sont fervents, et la plupart de ceux qui étaient tombés dans l'infidélité dans les dernières persécutions ont fait pénitence, les fidèles ont un désir extrême de recevoir les sacrements ; mais il ne peut pas lui seul leur subvenir. Il passe ordinairement les nuits à confesser, instruire et baptiser, et dit que le soleil est souvent levé avant qu'il ait pensé à fermer l'œil. Cependant, il ne peut que fort peu le jour satisfaire à la nécessité de dormir, parce qu'il est observé et que si l'on savait qu'il fit du jour la nuit, on le découvrirait incontinent pour ce qu'il est. Les actions de ce missionnaires sont si extraordinaires qu'elles ne peuvent être le sujet d'une longue relation et des actes des plus illustres que Dieu ait opérés par les missionnaires français. On gardera [p. 749] soigneusement ce qu'il en écrit de sa main par obéissance pour pouvoir quelque jour les rendre publiques. On rapporterait ici seulement la manière dont il s'est servi pour délivrer de captivité deux bonnes chrétiennes.

L'une qui était paysanne qui, deux ou trois jours après avoir reçu la bénédiction nuptiale, fut enlevée pour être concubine du beau-frère du roi. Et son père et sa mère qui étaient présents à cette action-là suivent avec l'armée, et représentent que leur fille était déjà mariée, qu'elle était une pauvre villageoise qui ne savait rien moins que l'air de la Cour, et plusieurs autres raisons qui furent toutes rejetées avec cette menace à cette pauvre mère que si la fille fuyait* qu'on la donnerait aux éléphants. Mr Hainques averti de cette triste nouvelle et sachant que cette femme était dans la résolution de souffrir plutôt la mort que de vivre dans le concubinage, et même qu'elle avait trouvé moyen de s'échapper peu après sa prise en la maison d'une femme dévote, lui fit dire qu'elle y demeurât cachée sans que son mari, son père et sa mère en sachent rien, à quoi on fut ponctuel. Cependant on fait de grandes recherches sans pouvoir rien découvrir. Néanmoins la crainte qu'on eut que cela n'arrivât fit que par le moyen des femmes pieuses, on ménagea un lieu de sûreté dans une province éloignée de la

Cour où on conduisit cette bonne chrétienne à laquelle il semble qu'on ne pense plus.

La seconde fut une autre chrétienne qui était concubine d'un grand mandarin contre son gré, lequel a une charge qui répond à celle de premier président d'une province. Cet officier allant en Cour, passa par Faïfo où était pour lors Mr Hainques, menant cette chrétienne avec lui. Elle trouva occasion d'aborder ce missionnaire et lui dit son malheur, le [*] d'avoir pitié de son âme et elle est prête de tout souffrir pour sortir de son malheureux état où elle est. Voyant dans cette belle résolution, il la confesse, lui donne l'absolution, lui conseille la fuite, et la met entre les mains d'une femme d'une rare vertu qui la conduisit aussitôt dans son bateau par les canaux et des lieux escortés. C'est ainsi que cette bonne chrétienne fut délivrée.

Il confesse pourtant qu'il a fait ces choses contre les avis des prudents, mais quel moyen dit-il de ne pas secourir ces deux ouailles qui imploreraient son aide dans une matière si importante, ajoutant ces paroles dignes d'un véritable : « Si je les eusse refusées, à qui eussent-elles eu secours ? et de qui, après cela, eussent-elles pu espérer protection ? »

Il finit sa lettre en donnant avis qu'il s'est obligé de se charger de la nourriture d'une petite fille du bon Pierre qui est un de ceux qui étaient morts environ quatre ans pour la défense de la religion. Cette enfant qui est âgée de 9 ans, a de si bonnes qualités que plusieurs de ses parents la désirent avoir, après la mort de son père, et en sont venus en grands démêlés que ce missionnaire a jugé ne pouvoir être mieux terminés qu'en les priant de la lui donner pour la faire élever aux dépens de la mission, à quoi tous ayant consenti. Elle a été mise par son ordre entre les mains d'une femme fort vertueuse.

77. Arrivée des quatre Tonquinois envoyés par Mr Deydier

[Amep, vol. 121, p. 750]

Si les heureuses nouvelles de la Cochinchine donnèrent lieu aux missionnaires de bénir Dieu, celles qu'on reçut du Tonquin trois semaines après les mit dans l'obligation de lui rendre actions de grâces toutes particulières. On les reçut par le même vaisseau qui avait mené Mr Deydier au Tonquin, lequel quoiqu'il n'ait pas dessein de venir à Siam, fut encore une seconde fois par des secrets de la Province, ça été pour cette occasion que se sont embarqués quatre Tonquinois par l'ordre de ce missionnaire pour recevoir les sacrés ordres à Siam. Le premier nommé Benoît, le second Jean, le troisième François, et le quatrième Joseph. Les deux premiers sont des anciens catéchistes d'une vertu et d'un dégagement extraordinaires, les deux derniers sont deux séminaristes tirés du séminaire de grande espérance. Si l'on n'avait pas déjà donné avis de l'état du christianisme de ce royaume-là, on aurait mieux ici d'en parler amplement ; mais comme on avait déjà envoyé ce qu'en écrit Mr Deydier, on se contentera d'ajouter ce qui s'est passé depuis.

Il dit donc que faisant sa visite de quelques églises au mois d'août 1669, il baptisa 99 personnes et en confessa cinq cents, que depuis le 6è jour de septembre jusqu'au 6è d'octobre suivant, il en baptisa cinq cents, qu'il en confessa près de deux mille, étant obligé de poser des gardes pour qu'il n'entre des chrétiens des autres églises voisines, que ce qui suffisait pour la capacité de ses forces, qu'il se servait de deux anciens catéchistes et de trois ou quatre jeunes, pour les disposer à la réception des sacrements que plusieurs renégats et grands pécheurs se présentaient, mais qu'il ne put en expédier davantage, quoiqu'il ne fit autres choses de jour et de nuit, ne prenant du repos ce dit-il que ce qui était nécessaire, pour ne pas mourir. Il ajoute qu'il n'y a rien de plus facile que la conversion des Tonquinois et que Dieu ouvre leur cœur même sans prédication. Il limite le nombre des gentils qu'il a baptisés dans 18 mois, de sa main, environ quinze cents, et celui des catéchistes à environ quatre mille cinq cents. S'il n'y en a pas eu davantage, c'est

faute des ouvriers ; enfin il y a tant à faire que 50 ou 60 bons missionnaires y seraient bien employés.

Après ce récit en général, il faut dire un mot du démêlé qu'un religieux de l'ordre de saint François a eu avec Mr Deydier. Ce religieux était de Siam pour Manille où il obtint d'être chapelain d'un vaisseau qui allait au Tonquin trafiquer avec pouvoir de Mgr l'archevêque que s'il trouvait le Tonquin sans missionnaires de pouvoir secourir ces peuples dans leur extrême nécessité spirituelle. Ce religieux n'ayant pas pu s'y établir et même ayant reçu quelque disgrâce auparavant l'arrivée de Mr Deydier, fut obligé s'en retourner dans le vaisseau où il était [p. 751] venu, lequel après quelques jours de navigation se vint briser sur les côtes du Tonquin.

Il ne fut pas plutôt échappé de ce naufrage qu'il commença à s'informer des chrétiens ; et en ayant trouvé quelques-uns qui savaient deux ou trois mots portugais, il se contentait de demander aux gentils s'ils ne voulaient pas bien être chrétiens, ce qui lui suffisait pour leur conférer le baptême, il donna l'absolution à tous ceux qui se présentaient, quoique plusieurs ne fussent pas en état de la recevoir. Quelques bons catéchistes lui ayant fait des remontrances, il les frappa d'une épée qu'il portait ordinairement. Mr Deydier ayant été informé de tout ce qu'il faisait, le pria par lettre d'agir avec plus de modération dans une terre infidèle, où l'on observait avec exactitude la conduite des ministres de l'Évangile. N'ayant fait aucun compte de cet avis, ce missionnaire obtint ordre de le faire venir à la ville royale où étant tombé malade à l'extrémité incontinent après son arrivée, Mr Deydier donna sa chambre et lui fournit tout ce qui lui était nécessaire pendant deux mois. Ce pauvre religieux ne fut pas plutôt guéri, on le vit mener une vie dissolue, tenir des assemblées avec de mauvais chrétiens pour aviser aux moyens de pouvoir chasser Mr Deydier du Tonquin en publiant qu'il y avait un prêtre étranger qui avait été à la Cochinchine, lequel envoyait des catéchistes de sa faction dans les

province pour disposer les peuples à une révolte. Ces choses étant bien rapportées et bien assurées, Mr Deydier se voit obligé pour remédier au scandale et au mal qui pouvait arriver à la religion de ménager un ordre du roi pour faire sortir ce religieux scandaleux du royaume. Dieu ayant donné un heureux succès à cette prise, on l'obligea de s'embarquer dans un vaisseau qui partait pour Camboje au commencement de février 1668.

78. Six chrétiens viennent à Siam avec une chaloupe pour conduire leur évêque à la Cochinchine

[Amepe, vol. 121, p. 751]

L'union intime que Dieu a mis entre le pasteur et les ouailles ne se pouvant dissimuler, obligea Mgr de Bérithé les années dernières par ses lettres de témoigner aux chrétiens de la Cochinchine l'extrême envie qu'il avait de les voir et de se consumer pour leur salut, ajoutant qu'ils ne lui pouvaient donner de plus grande marque de leur amitié que de lui en procurer le moyen de quelque petit vaisseau où il pût s'embarquer⁹⁵. Sitôt que ce désir fut connu des fidèles, ils avisèrent incontinent aux voies de l'exécuter. On choisit pour cela cinq pêcheurs chrétiens avec leur second catéchiste, lesquels sans savoir le chemin arrivèrent heureusement le 8 mars 1668.

79. Ordination des catéchistes Benoît Van Hien âgé de cinquante et demi ans et Jean Van Huê âgé de quarante et cinq et leur retour au Tonquin

[Amepe, vol. 121, p. 752]

[cf. Tonkin, p. 72]

⁹⁵ Il avait effectivement écrit aux chrétiens de la Cochinchine vers 1664 : « que j'eusse le moyen de vous pouvoir assister ; c'est le plus grand désir que j'aie en ce monde, et si vous voulez bien m'obliger, c'est de me procurer les voies de le pouvoir faire ! Ne faites point de réflexion sur les disgrâces qui me peuvent arriver, ma vie est à vous, et je m'estimerai heureux de l'exposer et de la perdre pour votre satisfaction. » (Amepe, vol. 121, p. 689-690).

Ces deux catéchistes ayant été choisis contre leur gré entre les autres par l'élection qu'en fit Mr Deydier après avoir pris les suffrages des principaux chrétiens de l'Église du Tonquin, ne pouvaient, manquer d'avoir les qualités requises à deux véritables disciples de Jésus Christ ; ils ont donné des marques si héroïques de leur humilité, de leur simplicité, de l'amour de la pauvreté, de leur grande oraison, de leur mortification, et de leur haute capacité dans les prédications qu'ils ont faites en leur langue, qu'ils ont causé de l'étonnement à tous, qui les ont considérés comme d'autres disciples de la primitive Église, ayant tant de grâces et de mérites en eux. On n'a point été surpris de les voir promus à l'ordre de prêtrise en moins de deux mois de séjour qu'ils ont fait à Siam ; ils eussent fort désiré d'y rester un an dans le séminaire pour vaquer à l'oraison et y apprendre parfaitement l'administration des sacrements et les fonctions ecclésiastiques, mais comme il faut préférer le bien général au particulier et qu'il suffit pour eux, dans le besoin où cette Église du Tonquin, de n'ignorer pas ce qu'il faut précisément qu'ils sachent, on les obligea de s'embarquer le 19 juin sur le même vaisseau qui les avait menés ici par une providence toute particulière.

80. Le Père Philippe Marini s'embarque pour le Tonquin et est obligé de retourner à Siam

[Ameq, vol. 121, p. 752]

C'était une belle occasion à ce religieux de se rendre au Tonquin, s'il n'eût eu simplement que ce dessein, mais il voulut y arriver avec pompe et avec état y paraître homme riche et d'importance. Pour cela il crut qu'il était absolument nécessaire d'y aller avec un vaisseau chargé de salpêtre, de soufre qui sont de bonnes marchandises pour le Tonquin. Dieu qui ne bénit pas de semblables pensées dans les missions permit que ce religieux fût obligé environ un mois après son départ de retourner à Siam. Son vaisseau ne s'étant pas trouvé en état de faire le voyage ; plusieurs attribuèrent cette disgrâce à un châtement divin *[p. 753]* et

faisant réflexion sur tant de malheur qui arrive aux vaisseaux de cette compagnie, disent assez ouvertement qu'il ne fait plus bon entrer en commerce avec les Pères jésuites, ce qui donne lieu de croire avec assez de fondement qu'ils vont être forcés de quitter le scandale qu'ils ont donné à tout le monde à cause de leur trafic immense dont ils font leur principale occupation.

81. Conduite de Dieu sur la maladie du second frère du roi

[*Amp, vol. 121, p. 753*]

[cf. *Siam*, p. 20]

Le roi étant de plus en plus informé, par le moyen de son second frère et de son premier devin qui assistait à toutes les conférences de la religion, fit proposer aux missionnaires, par ce devin, d'obtenir un miracle de Dieu pour confirmation de leur religion ; après quoi il assurait que le roi croirait en leur Dieu qu'ils adorent, et lui aussi. Les missionnaires se confiant en la bonté, miséricorde et toute-puissance de Dieu, acceptèrent cette offre du devin qui en donna avis au roi et lui demanda quel miracle il désirait. Sa Majesté, qui n'a point d'enfants mâles et qui aime uniquement son second frère, fit réponse qu'une des choses qu'il souhaitait le plus, c'était de voir ce prince guéri de sa paralysie. Les missionnaires adressèrent leurs vœux au ciel, présentèrent à Dieu leurs prières et leurs sacrifices en présence du Saint-Sacrement exposé pour cet effet. Il plut néanmoins à Dieu de différer le miracle pour éprouver la foi de plusieurs, ce qui donna lieu de faire de fréquentes instances aux missionnaires, leur représentant que le prince était toujours au même état de sa paralysie, et qu'on attendait l'effet de leurs promesses, et qu'il ne tenait qu'à cela que plusieurs n'embrassassent la religion chrétienne. Les missionnaires répondirent avec toute sorte d'humilité, qu'ils ne doutaient point qu'ils fussent exaucés, mais qu'ils doutaient seulement de la foi de ceux qui demandaient des miracles plus pour leur intérêt, et pour contenter leur

curiosité, que pour le désir qu'ils avaient de se convertir, et que Dieu aidant, on ne serait pas longtemps sans connaître cette vérité. En effet, peu de temps après, la Cour étant allée se divertir au lieu de récréation que le roi a à deux lieues de sa ville royale, il plut à la bonté divine de donner des marques de sa miséricorde à ce prince d'une manière remarquable. Lorsqu'on y pensait le moins, et que l'on avait même quelques pensées que les missionnaires ne viendraient pas à bout de leur promesse, voilà que le sang commença d'entrer dans les veines des jambes de ce prince paralytique, et la chair à croître peu à peu à la vue de toute la Cour. Cette nouvelle ayant été apportée aux missionnaires, ils en rendirent grâce à Dieu et dirent qu'ils étaient dégagés de leurs paroles et que cela suffisait pour montrer la toute-puissance de Dieu, qu'au reste ils croyaient que les choses demeureraient dans cet état, jusqu'à ce que le prince eût accompli de son côté ce qu'il avait promis à Dieu, qui était de se faire chrétien au premier signe extraordinaire qui paraîtrait ; qu'au surplus, pour l'achèvement de ce qu'ils avaient avancé, se confiant toujours à la bonté de Dieu tout-puissant créateur du ciel et de la terre, ils obligeraient leur geste, si le roi et le prince voulaient de leur côté accomplir leurs promesses. Ce fut pour lors qu'on commença à voir qu'il s'agissait du changement général de religion par tout le royaume, et que cette affaire était de la dernière conséquence. Cela fut cause qu'on arrêta toutes choses et que la correspondance qui était entre la Cour et les missionnaires au sujet de la religion cessa entièrement.

82. Avis de quelques infidélités que commettent ceux qui sont engagés par vœu à mener une vie apostolique

[Ameq, vol. 121, p. 754]

On suppose qu'un missionnaire lequel a été appelé à ce divin état et qui a été fidèle, a vécu une si abondante grâce qu'elle [son âme] s'établit dans une impossibilité morale de

commettre aucune faute vénielle volontaire, contraire au très pur amour qu'elle doit à Dieu, de sorte qu'il ne s'agit que des infidélités qu'il commet par omission ; ou, pour les bien connaître, il faut savoir qu'une âme qui a été élevée au rang des apôtres et des disciples de Jésus Christ, en a reçu les avantages dont le principal est d'être uni à Dieu par un mariage indissoluble et éternel de foi, d'espérance et de charité. C'est par ce don spécial de ces trois vertus infuses qu'elle a été rendue capable d'être l'épouse de Jésus Christ qui ne contracte jamais mariage qu'avec des âmes vierges ; c'est-à-dire dans les sentiments de saint Augustin qui ont une entière foi, une solide espérance, et une charité immense : « *Virginitas mentis est integra, fides solida, spes sinceras, charitas, etc.* ». C'est encore par ce [p. 755] moyen que se conserve et subsiste cette union laquelle ne peut être rompue que par la perte d'un de ces divins liens, avec lesquels elle s'est si fort attachée à cause de cette haute grâce de protection particulière intérieur et extérieure qui la prévient, qui l'accompagne et qui le suit dans toutes ses opérations qu'il est comme impossible que cela arrive. Mais enfin, parce qu'une telle âme est voyageuse [*sic*], elle tombe par la nécessité de sa condition dans des fautes vénielles, qui lui donnent souvent plus de douleur que n'en causent les offenses mortelles, dans le cœur des véritables pénitents. Il est bon de secourir la cause de ces infidélités pour pouvoir plus aisément y remédier, l'âme donc doit à cette fin se ressouvenir continuellement qu'étant unie à Dieu par les vœux de la vie parfaite d'obéissance, de pauvreté et de chasteté intérieure qui répondent aux trois vertus infuses, de foi, d'espérance et de charité qu'elle doit toujours opérer conformément à ses obligations.

Ou par le vœu d'obéissance, l'âme est tenue d'agir suivant le mouvement intérieur et dans cette grande persuasion que Dieu l'ayant miséricordieusement appelée à une vie de foi, elle se doit abandonner à ces divins attraits comme ferait un bon entre les mains de son supérieur qui lui prescrirait en chaque rencontre, ce qu'il aurait à faire.

Pour le vœu de pauvreté, l'âme doit opposer à ses misères, ses faiblesses et ses impuissances intérieures et extérieures, une haute espérance et certaine confiance en Dieu, croyant assurément étant sous sa protection particulière, rien de ce qui est nécessaire pour sa perfection et le salut du prochain ne lui sera point dénié.

Par le vœu de chasteté, elle a contracté cette grande obligation de ne pouvoir attacher à aucune chose créée pour soi et qu'elle soit à peine de commettre cette malheureuse et sensible infidélité qu'on encoure en cet état, en aimant quelque chose qui n'est pas Dieu, ou qu'il ne soit pas rapport à lui.

Pour peu donc que l'âme s'oublie de l'obligation de ces trois vœux, encore que ce soit sans y penser, elle n'est pas exempte d'infidélité par ce qu'elle est tenue dans le temps d'obscurité ou de sécheresse de faire un retour sur l'Époux qui ne suspend sa grâce actuelle que pour obliger l'âme de jeter une œillade sur lui. Cet oubli doit passer pour une grande ingratitude en ceux qui ont fait profession de la vie apostolique. Il y a encore un autre défaut qui est encore plus considérable, lorsque l'âme ne fait pas assez de cas de l'attrait intérieur, soit pour lui paraître en matière de peu de conséquence, soit parce qu'elle croit pouvoir n'y pas faire grande attention ; en quoi elle se rend coupable de deux infidélités dont la première est d'abuser les bonnes grâces de Dieu, la seconde est de lui dénier les devoirs de ce saint mariage qui nous demande lorsqu'il nous sollicite par contrat intérieur.

83. Nouvelles vues d'un missionnaire touchant l'établissement d'une congrégation apostolique et celle des Amateurs de la Croix de Jésus Christ reçues dans l'oraison

[Amep, vol. 121, p. 756]

J'ai eu un grand désir de témoigner un amour extraordinaire à Notre Seigneur Jésus Christ. Je me suis donc adressé à lui pour savoir comment je le pouvais faire.

La réponse intérieure a été qu'on m'en avait déjà donné l'idée autrefois, laquelle m'a paru aujourd'hui et plus claire et jointe à une envie extrême de l'exécuter jusqu'à la mort. L'effort de cette lumière était que je me trouvais fortement mûr d'offrir, de prêter et de donner mon corps à Jésus Christ, afin qu'il exerçât par lui des actes de pénitence et de mortification, qu'il pût continuer tous les jours un sacrifice laborieux dans un corps passible, emprunté, et par lui choisi à cet effet. Dans ces temps-là, je vis que c'avait été la pratique de saint Paul suivant qu'il l'avoue par ces paroles : « Adimpleo ea quae desunt passionum Christi » [Col. 1, 24]. Ce nouveau secret de plaire à Jésus Christ m'a charmé, je lui en ai instamment demandé l'exécution, et pour obtenir cette grâce, je me sentis porté d'aller dire la messe, dans la pensée que la volonté de Notre Seigneur me serait découverte par le moyen de cet ineffable sacrifice. Ensuite, je connus que ce qu'il demandait de moi était que tous les jours, sur le soir ou dans la nuit, dans le temps d'oraison, je prisse la discipline l'espace d'un Miserere, pour solenniser son grand sacrifice de la croix et pour accomplir la seule chose qui manque à celui de l'autel, qui est d'être pénible.

Dans cet instant je me suis profondément humilié voyant l'excès de sa grâce que Notre Seigneur me faisait de me choisir pour ce supplément. Cependant mon âme disait intérieurement : « Quelle gloire sera-ce, Seigneur, que vous exerciez un sacrifice de pénitence par un coupable, il semble que vous me feriez plutôt pratiquer une œuvre de justice que de subrogation. Alors j'aperçus une vue qui ravissait mon esprit et qui me faisait connaître que tant serait de Jésus Christ dans cette action, et que son divin Père n'envisagerait dans un corps et un bras empruntés que les souffrances de son fils que cette sorte d'acceptation du Père Éternel devait être la règle comme je me devais comporter dans cette occasion, et qu'elle m'enseignait de demeurer dans une disposition intérieure et extérieure toute passive. L'heure de dire la messe étant venue, j'ai été célébrer, après quoi je continue mon oraison tout rempli de joie, de

consolation et de résolution d'accomplir le bon plaisir de Dieu. Ensuite j'ai été quelque temps à considérer la convenance qu'il y avait du sacrifice que Notre Seigneur souhaitait de moi et celui de l'autel qu'il offre tous les jours par mes mains, sur quoi faisant attention sur le pouvoir qu'il me donnait sur son premier corps et sur son premier sang que je pouvais appliquer comme je voulais, je me suis écrié intérieurement : « Il est bien plus juste, Seigneur, que je vous donne un pouvoir absolu sur mon corps et mon sang pour en disposer tout comme il vous plaira. Soyez donc désormais, ô mon Dieu, le sacrificateur de mon corps et de mon sang comme une chose qui est entièrement à vous, et sur laquelle je ne prétends plus rien, sinon que d'être le ministre de vos sacrés vouloirs pour agir sur lui conformément à ce que vous m'ordonnerez ».

[p. 757] Ne me possédant pas trop alors il m'était avis qu'il me faisait une plus grande grâce du pouvoir qu'il me donnait de cette sorte sur moi-même que de celui qu'il m'avait donné sur lui, à cause du privilège admirable attaché aux personnes qu'il a choisies pour continuer en [elles] sa vie souffrante, lequel consiste à n'être point refusé de toutes les grâces [qu'elles] demandaient à Dieu.

Après cela, je connus que c'était un des principaux desseins de Dieu, en formant une congrégation d'hommes apostoliques de les obliger chaque jour à ce sacrifice du soir, et bien que cela ne regardât, proprement que ceux qui avaient fait profession de la vie parfaite, et tous ceux qui sont dans l'emploi actuel des missions, comme sont tous les missionnaires et les catéchistes, cependant il me paraissait clairement que Dieu serait extrêmement glorifié si l'on érigeait, sous la direction de ces personnes, une congrégation de gens d'une immense vertu et d'oraison, de toutes sortes de sexes et de conditions, comme aussi de tous ceux qui auraient un véritable désir de se donner entièrement à Dieu, lesquels s'obligeraient tous à faire ce sacrifice du soir chaque jour, en mémoire de Jésus Christ souffrant et mourant en croix et que, pour cette raison, elle

pouvait justement être appelée la congrégation des Amateurs de la Croix.

Au reste le but particulier de cette sainte société sera de professer une reconnaissance spéciale vers Notre Seigneur Jésus Christ crucifié et mort pour le rachat de tout le genre humain, et de procurer par ses oraisons et pénitences que le dessein que le Fils de Dieu a eu de sauver tous les hommes ait souffert non seulement à l'égard des infidèles, mais encore à l'égard des pécheurs, et que par ce moyen les missionnaires apostoliques reçoivent un puissant secours pour travailler efficacement à la conversion des âmes.

Cette vue m'inclinait fortement de solliciter l'établissement de cette congrégation du Saint-Siège et de supplier très humblement Sa Sainteté d'accorder des indulgences tous les jours applicables pour les vivants et les morts à tous ceux qui y seraient admis. Voilà un éclaircissement plus particulier et plus ample de la vue qui m'avait été donnée il y avait plus de trente et cinq ans⁹⁶ de l'érection et de l'obligation de la congrégation des Amateurs de la Croix.

⁹⁶ Dans une lettre envoyée à Mr Vincent de Meur, en 1663, Mgr Lambert racontait : « il m'est revenu en l'esprit une vue très forte et qui m'avait longtemps occupé à l'âge d'environ 9 ans, dans la ville de ma naissance où, m'interrogeant un jour si je pourrais bien embrasser la vie de quelques uns des religieux, j'aperçus que je n'avais point goût pour entrer en aucune de ces maisons, parce qu'il ne me semblaient pas mener une vie assez parfaite. Mais il me vint en pensée l'idée d'une autre sorte de personnes qui m'agrèèrent extrêmement, de la profession desquels j'eusse bien voulu être, en étant épris. Ils s'appelaient les Amateurs de la Croix. Leur vie me paraissait si admirable que si j'eusse su en rencontrer quelque part, j'aurais fait tous mes efforts, à quelque prix que c'eût été, pour être en une telle compagnie, laquelle n'ayant point trouvée dans le monde, je n'eus jamais, depuis, attrait pour entrer en aucune maison religieuse, bien que j'aie toujours conservé beaucoup d'estime pour ces maisons qui vivent dans la pureté de leur institut, que j'ai regardées comme des pépinières du Ciel. » (Amep, vol. 116, p. 559-560).

84. Autres vues plus particulières sur un même sujet

[Amep, vol. 121, p. 757]

J'ai vu que ce qu'il y avait de grâce et de sainteté, dans les hommes qui ont été, qui sont et qui seront, provenant de la Croix de Jésus Christ, il y avait de quoi s'étonner extrêmement comme on a cherché ailleurs les choses qui sont nécessaires à sa sanctification, les missionnaires français fort persuadés de cette grande vérité, et que c'est la dévotion des dévotions que de porter la Croix du Sauveur du monde intérieurement et extérieurement, ont exhorté les fidèles de suivre cette bienheureuse et assurée voie dont quelques âmes ayant été éprises ont fait des instances pour qu'on eût à former une société de personnes qui feraient profession de la suivre toute leur vie. Cette belle sollicitation qui était un effet d'une grâce extraordinaire en eux obligea les missionnaires de jeter les premiers fondements d'une congrégation à Siam pour tous les lieux des missions, à laquelle on a donné le nom de celle des Amateurs de la Croix de Jésus Christ.

85. Fin de cette congrégation

[Amep, vol. 121, p. 758]

Le but principal qu'on a eu en formant cette société a été de procurer partout l'amour pratique de la croix du Fils de Dieu, et qu'il y eût dans les villes et les villages un nombre de fidèles qui, après avoir médité tous les jours les souffrances de Jésus Christ, y prissent réellement part par une mortification sensible. La pratique de ce saint exercice a déjà opéré tant de grâces en ces quartiers que ceux qui ont eu le bonheur de les éprouver ont beaucoup de regret de l'avoir commencé si tard, ou, pour mieux dire, de n'en avoir pas eu la connaissance plus tôt, mais enfin « Venit tempus et nunc est quando veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu et veritate nam et Pater tales quaerit qui adorent cum » [Jn 4, 23].

Aussitôt que la méditation et l'imitation de la croix de Jésus Christ ont été proposées aux chrétiens de ces lieux ici, pour la pratiquer chaque jour, plusieurs les ont embrassées avec une fidélité incroyable et ont ainsi adoré Dieu en esprit et en vérité qui est la manière dont il veut être adoré.

86. De ceux qui y doivent être reçus et de leurs dispositions

[Amep, vol. 121, p. 758]

Toutes sortes de personnes ayant une indispensable obligation de reconnaître les souffrances du Sauveur du monde, nul n'en doit être exclu de quelque sexe ou condition qu'il soit, pourvu qu'il ait une soif ardente de boire le calice du Fils de Dieu qui appelle à soi et veut rassasier tous ceux qui sont dans cette disposition, ainsi qu'il le dit en saint Jean, chapitre VII : « Siquis sitit veniat ad me et bibat » [Jn 7, 38].

87. Obligations de ceux qui en seront

[Amep, vol. 121, p. 758]

Les obligations que ces généreux Amateurs de la Croix de Jésus Christ contracteront, étant admis dans cette sainte union, se rapportent aux six suivantes :

La première est : qu'ils enseigneront et suivront la voie étroite de l'Évangile et fuiront celle de la vie large.

La seconde : qu'ils fréquenteront le plus qu'ils pourront les sacrements suivant toutefois l'avis de leur directeur.

La troisième : qu'ils feront tous les jours une demi-heure de méditation sur la vie souffrante, passion et mort de Jésus Christ.

La quatrième : qu'ils prendront tous les jours, sur le soir ou dans la nuit, la discipline durant le Miserere en mémoire des cruels tourments que le Fils de Dieu a endurés, joignant ce petit sacrifice aux vœux et aux motifs qu'il avait dans ses souffrances, que si cette pénitence se fait en commun, comme il se pratique à Rome et ailleurs, devant de la faire on récitera les Litanies des Saints, avec les prières et

oraisons accoutumées, ensuite le Confiteor, le Misereatur et l'Indulgentiam ; puis on continuera cette pénitence pendant le Miserere qu'on dira posément dans un véritable esprit de douleur, [p. 759] l'offrant à Dieu pour satisfaire pour ses propres péchés, pour lui demander la conversion des infidèles et des pécheurs et pour toutes les nécessités de l'Église. Le Miserere achevé, on finira par l'oraison Respice qui se dit à ténèbres.

La cinquième : le dimanche des Rameaux et les quatre jours suivants, on redoublera cette pénitence, et le Vendredi Saint on la triplera pour solenniser la passion, et particulièrement le jour de la mort du Fils de Dieu. Ceux qui auront quelque empêchement raisonnable, qui leur ôte le moyen de prendre la discipline en particulier ou en général, satisferait à cette obligation prenant quelque chaîne ou pratiquant quelque mortification qui égale celle de la discipline. Ils jeûneront tous les vendredis en reconnaissance de la mort et de la passion du Sauveur du monde, ils offriront le saint sacrifice de la messe où ils communieront réellement ou spirituellement à ce dessein, et célébreront les jours de la Circoncision, de l'Invention de la Sainte Croix et de son Exaltation avec une dévotion particulière.

La sixième : ils feront une profession spéciale d'aimer leurs ennemis, leur procurant tous les avantages qu'ils pourront par leurs bons offices, services, assistances secrètes, et par leurs prières extraordinaires à Dieu pour eux. Ce serait une action digne de la générosité de ceux qui entrèrent dans les obligations de cette sainte société de leur en donner des marques dans leur testament, par quelque legs qui égalât au moins celui qu'ils feraient à leurs meilleurs amis.

Voilà toutes les obligations de cette congrégation réduites en peu d'articles, dans lesquels tout le plus grand bien qui se peut pratiquer en cette vie est renfermé, c'est-à-dire l'aumône spirituelle, l'oraison, le jeûne, la pénitence, la

dilection parfaite de ses ennemis, et l'union actuelle aux souffrances de Jésus Christ.

88. Autres vues touchant le bonheur de ceux qui seront appelés à l'une ou à l'autre de ces deux congrégations

[Amep, vol. 121, p. 759]

J'ai connu que le dessein du Fils de Dieu dans l'établissement d'une congrégation apostolique et de celle des Amateurs de la Croix de Notre Seigneur Jésus Christ était de renouveler les douleurs et les grâces de sa passion, et d'agir dans l'une et dans l'autre comme Abraham avait fait avec Isaac et ses autres enfants, Genèse chap. 28. En effet il me paraissait qu'ils partagèrent fidèlement le précieux héritage de sa Croix durant tout le cours de la vie de ceux lesquels par une miséricorde particulière il admettait de la première congrégation ; pour ceux qui auraient le bonheur d'être de la seconde qu'il les gratifiait de toute sorte de biens, et que s'ils étaient fidèles à la pratique de leurs obligations on verrait tant de différence de leurs grâces, de leur conduite et de leur manière d'agir avec celle du reste des chrétiens, que tout le monde dirait d'eux ce que les infidèles disaient autrefois des Israélites : « Hic est populus Dei ».

Il m'était montré de plus que ceux de la première feraient la volonté de Dieu comme elle se fait au Ciel, et que ceux de la seconde l'accompliraient comme il devrait se faire par les fidèles sur la terre. La raison qui m'était donnée de cette différence venait de ce que ceux de la première ayant renoncé à tout ce qu'ils pourraient posséder du passé, du présent et de l'avenir par les trois vœux qu'ils avaient fait *[p. 760]* d'obéissance, et de pauvreté et de chasteté intérieure, ils avaient mérité toutes les qualités requises à la vie parfaite et obtenu l'anéantissement d'eux-mêmes par le moyen du consentement qu'ils avaient donné à leur totale perte, en vue de quoi Jésus Christ agissait en eux et par eux comme il fait dans les bienheureux qui sont au Ciel. Par

ceux de la seconde congrégation, je voyais que pour avoir été après le Fils de Dieu pour avoir renoncé à eux-mêmes, porté leur Croix, et suivi pendant leur vie le chemin du Calvaire, ils auraient parfaitement accompli la volonté de Dieu conformément à leur vocation : si bien que les uns et les autres, satisfaisaient totalement au bon plaisir de Dieu de la manière qu'il témoigne le souhaiter dans l'oraison dominicale lorsqu'il oblige tous les chrétiens à lui demander que sa volonté soit faite en la terre comme au Ciel, « fiat voluntas tua sicut in coelo et in terra » [Mt 6, 10]. Ce qui me ravissait le plus dans ces vues était que le Sauveur du monde ayant rencontré les dispositions nécessaires dans ces hommes apostoliques qu'il ne s'était pas seulement emparé de toutes les puissances de leurs âmes, mais ce qui me semblait tout à fait admirable est qu'il s'était aussi rendu propriétaire de leur corps pour y continuer sa vie voyageuse [*sic*] et souffrante par plusieurs sacrifices pénibles qu'il faisait à son gré par ces victimes divinisées.

Nul ne peut s'imaginer les richesses, les satisfactions, ni les grandeurs de cet état, ce sont des lettres qui seront éternellement closes à tous ceux qui n'auront goûté ni Croix, ni les consolations. On aura moins de peine à le juger si l'on fait réflexion que les opérations de semblables personnes sont mues par l'esprit de Jésus Christ qui les applique sans cesse à la gloire de Dieu son Père et aux intérêts généraux et particuliers de la Sainte Église par une suite de sacrifices laborieux d'esprit et de corps. Il ne faut pas croire pour cela que telles âmes aient aversion pour les grandes souffrances qu'elles pâtissent ; au contraire elles se sentent toujours plus fortement poussées les endurer par des artifices admirables, et tout ensemble amoureux dont Notre Seigneur Jésus Christ à leur endroit, qui leur fait connaître que c'est lui qui est la cause de leurs maux qui leur compatit extrêmement, et que s'il était possible de pouvoir souffrir en leur place il le ferait assurément.

On a pensé qu'il était bon de donner connaissance de ces vues, pour ôter, ou du moins diminuer l'horreur qu'on a de porter la Croix du Sauveur du monde.

89. Continuation des vues sur le même sujet

[Amep, vol. 121, p. 760]

Notre Seigneur fait connaître dans l'oraison qu'il n'y avait rien au monde où Dieu fut plus glorifié que par l'établissement d'une congrégation apostolique et par celle des Amateurs de sa Croix, ce qui m'a obligé aussitôt de le lui demander instamment, à même temps il m'a semblé que ma prière serait exaucée, *[p. 761]* mais qu'il fallait offrir pour cela neuf jours durant dans le temps d'oraison de la nuit un sacrifice extraordinaire. Chaque jour nous eûmes un de nos très chers confrères et moi le bonheur d'en être les ministres dès la nuit suivante. Après avoir dit les Litanies des Saints, le Confiteor, le Misereatur et l'Indulgentiam devant le Saint-Sacrement, nous priâmes tous les esprits bienheureux et tous les saints de supplier Notre Seigneur de vouloir continuer les sacrifices de sa vie souffrante autant de temps, et de la manière qui lui plairait en nous pour procurer par le moyen de l'érection de ces deux congrégations la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes.

Nous sentîmes que cette prière fut d'une merveilleuse odeur à toute la Cour céleste à cause que nous ne prenions aucune part en ces sacrifices, sinon d'en être seulement les ministres.

Plusieurs belles choses nous furent cette nuit-là révélées qui nous donnèrent une joie indicible, voyant que le Fils de Dieu continuerait par cette voie admirable sa vie passible, qu'il opérerait par là des effets merveilleux et aussi efficaces comme s'il était encore en ce monde, où il ne refusait à personne les grâces qu'on lui demandait, qu'il nous faisait missionnaires non seulement en ces quartiers, mais encore partout l'univers, que si nous étions fidèles à son divin attrait, nous pouvions espérer qu'il continuerait

son divin sacrifice en nous comme il avait fait dans saint Pierre et dans plusieurs autres saints que les missionnaires qui aspiraient au martyre, n'auraient point de meilleur moyen d'y arriver que par une grande oraison, et une grande mortification intérieure et extérieure, que c'est la plus haute faveur qu'il pouvait faire en cette vie aux ministres de l'Évangile que de les admettre de la première congrégation, puisqu'ils devenaient par cette grâce excessive les sauveurs du monde avec lui, qu'elle serait composée de fort peu de gens, lesquels il rendrait en quelque façon tous puissants par les sacrifices pénibles qu'il offrirait à son divin Père en eux et par eux, lorsqu'il l'en prierait pour le succès de quelque chose d'où vient qu'ils étaient en état d'obtenir tout ce qu'ils désireraient pour leur plus grande union avec Dieu, pour le bien des vivants et des morts, pour la réformation ou la plus haute perfection de tous les corps qui sont dans la Sainte Église pour pouvoir reconnaître le bénéfice de la Création, de la Rédemption et de ce qu'il ne nous a pas damné comme nous l'avons mérité, pour le remercier particulièrement des bien, infinis qu'il a conférés à la très sainte humanité de Jésus Christ, de sa très Sainte Mère, du glorieux saint Joseph, à toute l'Église militante, triomphante, souffrante en général et en particulier.

Bref, je voyais que l'amour qu'il avait pour les bien-aimés disciples ressemblait à celui qu'il avait eu pour les Apôtres en faveur desquels il avait dissimulé en public celui qu'il portait [p. 762] à sa divine Mère, lorsqu'il semblait avoir fait autant de cas d'eux que d'elle, ainsi que nous le lisons dans l'Évangile en saint Matthieu chap.12, quand quelqu'un l'ayant averti que sa Mère et ses frères étaient là qui le cherchaient, il répondit ces paroles remarquables montrant ses disciples : « Ecce mater mea et fratres mei » [Mt 12, 49].

Il me fut donné une vue en même temps fort avantageuse pour les saintes Vierges et les autres personnes qui ayant incapacité d'être promus aux saints

ordres seraient appelés à être de la première congrégation, parce qu'ils ne laisseraient pas de recevoir la grâce de coopérer à la conversion des infidèles et des pécheurs semblables à ceux qu'il appelle à la vie parfaite et apostolique, je recevais aussi un contentement que je ne pouvais exprimer considérant que la congrégation des Amateurs de la Croix de Notre Seigneur Jésus Christ serait fort nombreuse et de ce qu'une infinité de personnes de rare vertu, de toutes sortes de sexes, de conditions, et de nations demanderaient d'y être admis, mue particulièrement de ce saint motif de vouloir reconnaître, honorer, et imiter Jésus Christ fouetté, souffrant et pâtissant en Croix pour le salut de tous les hommes par un sacrifice laborieux qu'ils lui offriraient chaque jour.

Cette sainte congrégation a un avantage spécial, en ce que ces obligations sont propres pour tous les états de la Sainte Église, puisque les commençants y trouveront un moyen admirable de vaincre les vices et acquérir les vertus, les profitants de s'unir de plus en plus avec Dieu, et les parfaits de parvenir à une union intime avec Jésus Christ passible et souffrant quoique la pratique de tous soit semblable, ils auraient néanmoins des vues et des motifs bien différents dans leurs opérations, les premiers agiraient pour plaire à Dieu, les seconds parce que Dieu leur plaît, et les troisièmes par la seule opération de Jésus Christ opérant et souffrant en eux duquel ils ne se considéreront que comme de simples ministres.

90. Lettre à Mgr d'Héliopolis en 1668

[Amp, vol. 876, p. 555-558]⁹⁷

[cf. Amp, vol. 876, p. 568-570]

Monseigneur,

Notre Seigneur me donnant pensée d'aller à la Cochinchine, j'ai tâché devant mon départ de mettre le meilleur ordre que j'ai pu ici particulièrement pour le

⁹⁷ Cette lettre n'est pas dans la Relation copiée aux Amp, vol. 121.

spirituel. Il a plu à Dieu de m'éclaircir sur les anciennes idées qu'il m'avait fait la miséricorde de me donner, touchant une congrégation des Amateurs de la Croix de Jésus Christ. J'en tiens d'écrire les articles ci-dessus qui sont courts, mais qui renferment les plus belles pratiques de l'Évangile, et qui attirent une bénédiction si extraordinaire sur ceux qui les observent que je puis assurer Votre Grandeur que nous en ressentons dans nous et voyons dans les autres des effets merveilleux. Comme je soumets toutes mes petites vues aux vôtres. [p. 556] Votre Grandeur me permettra d'achever celles que j'ai eues sur cette matière. J'ai connu dans plusieurs fois dans l'oraison d'une manière spéciale, que Notre Seigneur demandait que tous les missionnaires fussent les observateurs et les directeurs de cette sainte société : qu'il était même fort convenable de n'avoir dans le séminaire que des personnes qui en fussent, que le supérieur du séminaire proposerait à tous ceux qui demanderaient d'être admis aux missions, les obligations de cette congrégation comme une condition que les évêques désirent de ceux qui veulent s'y consacrer, que s'ils refusent de s'y engager, on peut douter de leur vocation ; que si au contraire ils l'acceptent, c'en est une grande marque. Je suis si fort dans cette pensée que j'ai résolu de n'ordonner personne in sacris pour les missions qui ne s'oblige à cette sainte pratique.

Outre ces vues qui nous regardent particulièrement, j'ai eu toutes les assurances possibles pour croire que Notre Seigneur veut l'érection de cette congrégation non seulement à l'égard des missionnaires et des missions, mais encore pour toutes sortes de personnes, ainsi que Votre Grandeur remarquera dans les vues qui m'ont été données. Si vous trouvez, Monseigneur, avec tous nos amis que ces vues viennent de Dieu, je vous conjure tous au nom de l'amour que vous portez à Notre Seigneur Jésus Christ, d'en procurer au plus tôt l'établissement partout ; quoique je ne vois rien que de fort pieux dans cet établissement et qu'il semble que l'approbation de Messeigneurs les évêques fut

suffisante. Cependant ne faisons rien sans celle du Saint-Siège qui est la source et la bénédiction de tous les instituts, Votre Grandeur la fera donc proposer à notre Saint Père le Pape. S'il la confirme, tâchez d'obtenir une indulgence plénière applicable par ceux qui en pratiqueront les obligations chaque jour ; de cette façon nous aurons moyen d'obliger nos amis et particulièrement les saintes âmes du purgatoire.

La nouvelle que j'ai reçue de Surate comme Monsieur de Bourges est parti [lui sixième*] pour Masulpatan et de là ici, m'a fait différer mon voyage de Cochinchine jusqu'au mois de janvier, s'il y eut eu quelque autre qui eût pu consacrer un évêque, je m'en serais déjà allé, Dieu le voulant ainsi, il est juste de se soumettre à ses ordres. Votre Grandeur fera de grandes instances pour obtenir un évêque pour Siam. Il est tout à fait important pour nos missions.

Monsieur Deydier m'écrit un cas fort embarrassant du Tunquin. Entre les abus que les jésuites y ont souffert, ils y ont toléré que tous les fidèles se pussent marier en premières noces à des infidèles, et que ne se trouvant pas bien après même avoir eu des enfants, ils se pussent remarier une autre fois, pourvu que ce fut avec des fidèles. Je consulte la Sacrée Congrégation sur ce cas dont Votre Grandeur pourra recevoir la décision.

Il doit revenir dans quelques mois un vaisseau du Tunquin. Il pourra encore bien nous amener des gens pour être ordonnés. Il faudra faire tout son possible d'y obtenir place pour y conduire celui que je consacrai, s'il plaît à Notre Seigneur en la place de Mgr de Métellopolis. Du Tunquin, il pourra trouver moyen aller à la Chine en compagnie de l'ambassadeur qu'on envoie tous les trois ans de ce royaume-là à Péquin. C'est le sentiment de Monsieur Deydier, voyant qui ne faut point parler du tout à présent d'entrer à la Chine par mer. Je goûte fort cette ouverture, parce qu'en tout cas, un évêque [rendra*] de signaler services à la mission pendant le séjour qu'il sera obligé d'y faire.

Il y a nouvelle assurée que le roi du Tunquin a résolu de pousser toutes ses forces contre la Cochinchine, et d'y continuer la guerre jusqu'à ce qu'il s'en soit rendu maître.

Nous n'avons point reçu de lettres depuis longtemps de Mr Chevreuil de Camboje. Nous avons su néanmoins qu'il y travaille fort utilement. Il court quelque bruit ici que Monsieur Brindeau partit au mois d'octobre dernier pour aller à Pékin en compagnie de l'ambassadeur que la pauvre ville de Macao a envoyé pour tenter de donner remède ; les autres disent qu'il est demeuré à Macao, on en saura bientôt la vérité.

Pour les nouvelles de notre intérieur, nous tâchons de garder nos obligations dans un esprit de mort à toutes choses et à nous-même. Dieu qui opère cela en nous augmentant toujours ses bontés, nous attache de plus en plus à sa croix pour laquelle il nous donne des inclinations et des vues si particulières qui nous ont obligé de prendre résolution de passer environ deux heures chaque nuit en oraison, depuis une heure jusqu'à trois [heures], pour méditer ses souffrances et les motifs qui l'ont mû d'endurer pour nous. [p. 557] En suite de quoi, nous y prenons quelque part, par un petit sacrifice qui fait en nous de cinq coups de disciplines à chaque verset du Misere. Nous avons trouvé beaucoup de grâces dans cette pieuse pratique, et regretté de n'en avoir pas eu connaissance plus tôt. Souventesfois⁹⁸ même nous nous sommes étonnés comment il a été possible que nous ayons été six ou sept heures de suite à dormir, sans penser à Notre Seigneur Jésus Christ dans un temps si propre à l'oraison, et obtenir de Dieu tout ce qu'on lui demande pour l'intérêt de sa gloire et le salut des âmes. Depuis que nous avons l'expérience que cette pratique est un moyen merveilleux pour impétrer de Dieu ce que son divin Esprit nous a inspiré de lui demander, lorsque nous sentons que Notre Seigneur désire se servir de

⁹⁸ « Souvent, *ou Souventesfois*, Saepe, Subinde, Identidem, Plerunque, Saepenumero, Frequenter. » (Jean NICOT, *Thresor de la langue francoyse*, Paris, chez David Douceur, 1606).

nous pour quelque chose qui regarde son honneur et le bien du prochain, nous le prions, outre ce sacrifice quotidien d'en offrir en nous un extraordinaire et semblable à celui qui se fait la nuit, pour obtenir par cette voie de son divin Père ce qui nous fait connaître ou vouloir. Et en suite de quoi nous remarquons que les choses réussissent parfaitement bien : que si l'on jugeait que cette mortification fut trop grande pour les commençants, ou pour les personnes d'une complexion délicate, on la peut réduire à un, deux, ou trois coups pour chaque verset. La grande bénédiction que Notre Seigneur donne à ceux qui embrassent cette solide dévotion, me fait supplier Votre Grandeur de procurer que toutes les personnes de piété de France en aient connaissance. Il semble que par ce moyen Notre Seigneur nous ait voulu accoutumer aux veilles de la nuit qui est une chose absolument nécessaire pour nos missions.

Au reste autant que mon état intérieur le peut porter, je pars d'ici assez content, voyant que Dieu y est servi, et que par une miséricorde particulière, il nous a donné une si heureuse entrée dans le Tunquin et la Cochinchine où nos missionnaires sont [les] seuls qui y travaillent et y vivent comme de véritables disciples de Jésus Christ.

Rendons lui en grâces spéciales, Monseigneur, humilions-nous profondément et suivons jusqu'à la mort la voie étroite en théorie et en pratique, puisque nous sommes assurés qu'il le demande de nous. Je pense n'avoir plus rien à dire à Votre Grandeur, sinon de lui faire mes adieux jusqu'à l'autre monde, n'y ayant pas d'apparence de se revoir en celui-ci. Dans cette vue, je supplie Votre Grandeur de se souvenir particulièrement de moi dans ses saints sacrifices et oraisons ainsi que je m'y oblige réciproquement à l'égard de Votre Grandeur.

Il est arrivé deux pataches de Timor qui nous apprennent que les Hollandais se sont bien vengés de l'affront qu'ils avaient reçu du roi de Marassart il y a deux ou trois ans, l'ayant obligé cette année par la force des armées de consentir qu'aucune nation ne pusse désormais

trafiquer en son royaume sans leur permission. En suite de quoi ils prirent tous les Anglais qu'ils trouvèrent et obligèrent ce roi à chasser les catholiques, auxquels on ne laissa que leur habit en partant. Il n'y avait pour lors qu'un ecclésiastique qui y avait été envoyé par le gouverneur de l'évêché de Malaque, et un frère jésuite qui y était fauteur [*sic*] de sa compagnie qui a été fort mauvais marchand en cette rencontre ayant tout perdu comme les autres. Voilà comme la religion catholique est à présent entièrement bannie de ce royaume-là.

Je n'ai plus de pensée de rien écrire dorénavant des ministres de l'Évangile, ni des jésuites de tous ces quartiers, quoique leurs dérèglements augmentent toujours, me croyant suffisamment déchargé de l'obligation que j'avais de le faire par la réponse que Mr de Bourges me mande avoir reçue de notre Saint Père le Pape sur ce sujet, par laquelle Sa Sainteté lui a témoigné que les avis que je lui donnais de leurs extrêmes désordres étaient moindres que ce qu'il en savait d'ailleurs. Comme je ne prétendais, en donnant connaissance de ce que j'en avais remarqué, autre chose que de ne pas intéresser ma conscience en passant ces choses sous silence, et de rendre service à Dieu, à l'Église et à tant de corps religieux en procurant leur réformation. Il me semble à présent que le Saint-Siège est informé de tout, il en faut demeurer là.

Le bruit qui avait couru que Mr Brindeau était entré à la Chine n'est point vrai ; au contraire, j'apprends par un vaisseau de Malaque arrivé depuis peu de jours qui m'a apporté plusieurs paquets de sa part, qu'il est assuré qu'à la sollicitation des jésuites, il y a eu ordre du vice-roi de le mener à Goa, où néanmoins il a été bien reçu et ensuite il a pris la route de Surate.

Je reçus par cette voie une lettre du Père Le Faure⁹⁹ tout à fait obligeante écrite de Canton le 21 Décembre 1666.

⁹⁹ Le Père Jacques Le Faure (1613-1675), jésuite, né à Paris, arriva en Chine en 1656 où il devint vice-provincial (1661-1666), et puis vice-visiteur (1673-1674). Il mourut à Shanghai.

Tous les Pères, au nombre de 24, sont là, détenus prisonniers, en attendant l'ordre de Pékin. Le Père Pourel est mort à Macao.

91. Nouvelles reçues de Chine par la voie de Malaque au mois de septembre 1668

[Ameq, vol. 121, p. 762]

On apprit par cette voie des relations écrites de la Chine, la disgrâce du Père Jean Adam¹⁰⁰, jésuite, lequel après avoir été élevé à la charge *[p. 763]* de président des mathématiques de la Chine, s'est vu enfin réduit en un état des plus misérables du monde.

Les principales causes que l'on dit de sa chute, sont pour s'être fait plusieurs ennemis, lesquels se sont vengés de lui dans la suite des temps d'une étrange manière. La relation du Père Antonio de Sainte Marie, préfet apostolique de l'ordre des frères mineurs, qui est entre les mains des missionnaires, porte qu'il y eut trois occasions contre les Pères jésuites. La première de ce qu'il disposait des esprits à une révolte ; la seconde de ce qu'il était auteur d'une méchante loi ; et la troisième de ce qu'il a erré en plusieurs points de mathématiques et principalement en assignant une heure malheureuse pour enterrer le fils de l'empereur de la Chine dont il devait (disait-on) s'ensuivre des malheurs étranges dans la famille impériale.

Faute de preuve suffisante, il n'eut point de jugement sur le premier chef. Sur le second, le Père Adam fut condamné de perdre la vie par le plus grand supplice qui

À son ancien professeur et régent, Mgr Lambert écrit : « celui qui vous écrit s'appelle Pierre Lambert qui a été un de vos disciples quatre ans et demi à Caen. Vous me donnâtes en ce temps-là tant de témoignages d'une affection particulière que je me persuadai aisément que rappelant vos idées, vous souviendrez d'une personne qui ne le mérite pas. Depuis ce temps-là je suis entré dans des emplois publics et considérables dont le bon Dieu m'a dégagé pour m'élever à l'apostolat. » (Ameq, vol. 121, p. 570).

¹⁰⁰ Le Père Jean Adam (Johann Adam Schall von Bell), jésuite allemand, astronome à la Cour chinoise, mourut à Pékin en 1666, âgé de 74 ans.

s'exerce à la Chine ; et les trois autres jésuites qui étaient à Péquin bannis du côté de la Tartarie. Le décret n'ayant pas eu son effet, parce qu'il ne fut pas approuvé par les quatre régents qui gouvernaient pour lors pendant la minorité de l'empereur. Il intervint un dernier arrêt sur le troisième par lequel le Père Adam fut condamné à mort, avec cinq des officiers mathématiciens qui lui étaient subordonnés ; ce jugement fut confirmé et exécuté. À l'égard des cinq personnes qui lui étaient subordonnées et réformées à l'égard du Père Adam, auquel on fit grâce de la vie à cause de son grand âge et des services par lui rendus. Mais du surplus, il fut dépossédé de sa charge avec confiscation de sa maison et de son église, dans ces temps-là, il y eut ordre que tous les missionnaires de la Chine fussent conduits à Péquin pour être interrogés sur plusieurs choses touchant la religion, on publia une déclaration contre la loi qu'ils ont enseignée comme contre une loi fautive, et ordonna qu'ils seraient tous menés en la ville de Canton pour y être assignés un lieu de demeure dans la même province joignant celui qu'on destinerait pour l'habitation des citoyens de la ville de Macao. Suivant ces ordres, 21 jésuites, 3 dominicains et le religieux des frères mineurs ci-dessus nommé [p. 764] partirent de Péquin le 15 de septembre 1665 pour être conduits en la ville de Canton où ils sont encore présents. Pour le Père Adam et les trois autres jésuites, ses compagnons, ils eurent ordre de rester à Péquin, dans un bannissement général des missionnaires, la Providence divine que 5 jacobins réformés venus par la voie de Manille soient demeurés dans la province de Fokien, sans qu'on les ait inquiétés en aucune façon. Outre cette consolation les lettres écrites de Canton donnent quelques espérances du rétablissement des mission et du commerce de la Chine. Les raisons sont :

1° que le plus grand ennemi du Père Adam qui était un des quatre régents fut mis à mort peu après que l'empereur prit le gouvernement de l'empire ;

2° que les trois jésuites qui restent à Péquin ont travaillé utilement à faire voir l'innocence du feu Père Adam et la sainteté de la religion catholique ;

3° que le motif qu'avait eu de détruire tous les lieux maritimes et empêcher de toute sorte de commerce n'ayant fondé que sur la crainte qu'on avait sur ce grand pirate appelé Uquan ne s'en emparât ou conservât sous prétexte de négocier des intelligences de la Chine, il n'y avait plus lieu d'appréhender présentement cela, puisqu'il était mort et que son fils a borné toutes les prétentions à l'île de Formose où il règne à la place de son père.

4° que l'empereur ayant été informé qu'il était arrivé un envoyé du vice-roi de Goa pour supplier Sa Majesté de vouloir laisser les habitants de Macao dans leur ville et leur permettre leur commerce accoutumé. Il a répondu que cet envoyé pouvait venir à Péquin avec toute sûreté dont on tire un fort bon augure.

92. Lettre d'avis de l'arrivée de six missionnaires français à Tenasserim au mois d'octobre

[Ameq, vol. 121, p. 764]

On reçut ces lettres au commencement de novembre [1668] à Siam avec une joie qui eût été plus grande, si elle n'eût pas été modérée par la nouvelle de la mort de Mrs Lambert et Frachey qui étaient partis de France pour venir consumer leur vie au service de Dieu dans les missions. Comme rien ne retardait plus Mgr de Bérithé à Siam, sinon la venue des missionnaires, il partit le 11^e de décembre avec Mr Joseph prêtre et le sieur Luc clerc, tous les deux Cochinchinois, pour se rendre à Piply distant d'environ de 50 lieues de Siam, pour ensuite se rendre à la Cochinchine suivant le projet qui en avait été jeté il y avait déjà longtemps. Ce fut une nécessité de rester à Piply plus que l'on avait pensé, parce que quelque diligence que fissent les missionnaires, ils n'y purent arriver plus tôt que le 5^e de janvier 1669.

Il plut à Dieu, trois jours après leur arrivée, de retirer de ce monde Mr Savary¹⁰¹, missionnaire, qui mourut d'une fièvre dont il était malade depuis plusieurs mois.

Dès qu'ils furent réunis, on proposa incontinent de ne pas parler d'aucune nouvelle de France, mais seulement à s'appliquer à demander lumière à Dieu pendant trois jours sur les affaires des missions. Après ce temps-là, on fit une grande et sérieuse délibération où il fut résolu trois choses.

- La première que Mgr de Bérithé différa son voyage de la Cochinchine pour le bien général des missions qui demandaient encore pour quelque temps sa personne à Siam ;

- La seconde que Mr Brindeau irait à la Cochinchine dire aux chrétiens les justes raisons qui l'obligeaient de surseoir son dessein.

- La troisième que le sieur Luc serait ordonné prêtre. Suivant cet arrêté, on lui conféra tous les ordres ; ensuite de quoi, Mr Brindeau s'embarqua, avec le nouveau prêtre et Mr Joseph, pour la Cochinchine, dans la chaloupe qui était venue le mois de mai précédent¹⁰².

Mgr de Bérithé avec les autres missionnaires prirent aussi le même jour la route de Siam. C'est de cette sorte qu'il a plu à la bonté divine de procurer à la mission de la Cochinchine en lui donnant deux missionnaires français et deux prêtres naturels du pays ; en quoi certainement il y a lieu d'admirer la Providence qui a fourni ce royaume-là de 4 ministres de l'Évangile dans un temps où l'on a chassé les trois Pères jésuites qui y étaient et n'y ont pu être admis depuis cinq ans qu'ils en étaient sortis.

93. Ordre du vice-roi de conduire Mr Brindeau à Goa

[Amep, vol. 121, p. 765]

¹⁰¹ François Savary, du diocèse de Poitiers.

¹⁰² Cette note nous donne à comprendre que Mr Luc Bên, cochinchinois, a été ordonné prêtre au début de 1669, sans en pouvoir préciser la date.

Les jésuites cherchaient toutes les voies possibles pour faire sortir ce missionnaire de Macao et d'empêcher son entrée à la Chine. Ils se servirent de ce que le Père Gomez, à présent provincial de la province de Japon, ayant été [p. 766] nommé procureur de la ville pour aller négocier plusieurs choses à Goa. Entre les articles que les habitants de cette ville-là présentaient au vice-roi, on en fit glisser un dont il ne fut point parlé dans l'assemblée, touchant les missionnaires français dont voici l'explication : les clercs que les évêques français envoient dans les lieux des missions de ces quartiers, s'y introduisent et en prennent possession en qualité de vicaires généraux de leurs évêques, au préjudice de la juridiction des ordinaires et des droits du roi, c'est ce qui les oblige de demander à Votre Excellence ce qu'ils doivent faire de ceux qui passeront par Macao et particulièrement de celui qui y est à présent. La réponse du vice-roi sur cet article que tous les clercs étrangers qui passeront par Macao, sans ordre de Sa Majesté ou du vice-roi, seront conduits avec garde et [seront] bien traités et particulièrement celui dont il est parlé, pour ensuite être ordonné de ce qu'il appartiendra.

Suivant cet ordre, on envoya quatre soldats et un sergent se saisir de Monsieur Brindeau qu'on obligea de s'embarquer pour Goa au mois de décembre 1669.

Le vice-roi, ayant eu avis de son arrivée, lui fit dire qu'il pouvait aller aux carmes ou aux théatins¹⁰³, il alla chez les derniers qui le reçurent parfaitement bien. Son séjour fut environ de quinze jours à Goa. S'étant présenté peu de jours après son arrivée au vice-roi, il ne lui fit autre réponse, sinon qu'il fallait qu'il se retira vers le secrétaire d'État, duquel on apprit que les raisons qu'on avait eu de donner cet ordre, étaient parce que personne ne peut prêcher l'Évangile dans toutes les Indes Orientales, sous la domination de quelques princes qu'il soit, sans le

¹⁰³ L'ordre religieux des théatins fut fondé à Rome (Italie), en 1524, par saint Gaétan de Thiène.

consentement du roi de Portugal ; qu'il est vrai que pour la Chine, il y avait quelques difficultés, en ce qu'il était douteux qu'il appartenait au roi de Portugal ou d'Espagne d'y pourvoir des ministres de l'Évangile, lui déclarant de plus qu'il y avait ordre de Portugal que pour arrêter les évêques.

Monsieur Brindeau s'étant plaint à l'inquisiteur de l'ordre du vice-roi donné contre un missionnaire français, il lui dit qu'il avait agi passivement en cette rencontre, lui donnant à connaître que ce qu'il avait été fait, avait été une menée des jésuites qui font absolument tout ce qu'ils veulent, dans toutes les places des Indes qui relèvent de la couronne de Portugal, sans qu'aucun n'ose s'opposer.

La saison de l'hiver étant proche, il présenta une requête au vice-roi pour obtenir la permission de rester à Surate. Ne pouvant avoir de prompt expédition, ayant pris l'avis du supérieur théatin et du Père Corneille, carme français de nation, il s'embarqua pour Vingourla d'où il continua son chemin par terre jusqu'à Masulipatan, avec beaucoup de travaux, mais qui furent bientôt oubliés par la joie que lui causa l'heureuse rencontre qu'il y fit des missionnaires qui venaient de France.

94. Nouvelles de la Cochinchine

[Amep, vol. 121, p. 766]

Si Monsieur Brindeau a reçu les effets de la haine des jésuites, il s'en est peu fallu que Monsieur Hainques n'en ait éprouvé de semblables. Ainsi qu'on le dira ici en peu de mots.

Les jésuites continuant leur commerce à la Cochinchine comme y trouvant la persécution, y envoyèrent de leur vaisseau l'an passé où étaient les Pères Fuciti et Sassi, italiens, avec ordre d'enlever Monsieur Hainques de sa mission, pour le *[p. 767]* mener à Macao pour être ensuite conduit à Goa. L'ordre qu'on disait qui a été donné par le vice-roi, pour l'exécution de cette entreprise, ils se servirent des artifices dont la prudence humaine peut se servir pour

surprendre la simplicité et la cordialité d'un des plus grands missionnaires qu'il y ait au monde. Lui témoignant dès leur arrivée qu'ils voulaient vivre avec lui dans la dernière union, ils lui présentèrent une lettre du Père Germain Mairet français qui leur conjurait à cela, et une du Père visiteur des provinces du Japon et vice province de la Chine qui lui disait la même chose. Cette intelligence simulée dura jusqu'à ce qu'ils lui eussent déclaré qu'ils venaient avec les pouvoirs de vicaire général de l'évêché de Malacca nommé par le Chapitre de Goa, lui intimant qu'il eût à s'y soumettre. Le sieur Joan de Cruz, mandarin fondeur de canons du roi de la Cochinchine, qui avait toujours pris les intérêts de Mr Hainques, ayant reçu les ordres du gouverneur de Macao dont il est originaire, l'abandonna dans cette rencontre ; mais le fils ne suivant pas le sentiment de son père, lui donna avis secrètement de toute la conspiration qu'on faisait contre lui, sans quoi il courait risque d'être enlevé.

Le prétexte que les jésuites prirent pour faire réussir leur entreprise, fut d'avertir Mr Hainques qu'il y avait un malade dans leur vaisseau à l'extrémité du salut duquel il se chargeait. Il fit réponse que s'il était en péril de mort, qu'encore qu'il eut été averti qu'on le voulait mener à Macao, il ne laisserait pas de l'aller assister. Sur quoi le Père Fuciti dit que les Pères de la compagnie n'étaient pas tels. Cependant Mr Hainques, ayant su que le malade n'était pas dans l'état où on le faisait, n'y alla pas ; et pour éviter sa prise, il disposa les affaires en sorte que en peu de jours auparavant le départ du vaisseau, il disparut dans une chaloupe sans que personne ne le sut.

Ce fut par cette fuite qu'il se délivra d'une longue captivité et du regret insondable de se voir éloigner de ses chers ouailles. On ne dira rien ici des grandes conversions ni des grands fruits qu'il a plu à Dieu d'opérer par ce grand missionnaire, parce que l'on le verra mieux dans la relation qu'il a envoyée à Siam, dans laquelle on connaîtra parfaitement la conduite et l'esprit d'un véritable disciple

de Jésus Christ, et la protection toute particulière que Dieu prend de ceux qui se consomment pour sa gloire dans ces divins emplois.

95. Arrivée d'un vaisseau marchand des Pères jésuites de Macao où était le Père provincial et trois autres jésuites de la province du Japon

[Ameq, vol. 121, p. 767]

Par l'arrivée de ce vaisseau, on apprit que les habitants de Macao avaient espérance que leur commerce se rétablirait avec la Chine, moyennant une somme d'environ six cent mil livres qu'on s'était obligé de fournir au gouverneur de la province de Canton qui se chargerait du succès de cette affaire. Pour ce qui regarde les affaires de la religion, les religieux missionnaires qui se sont détenus à Canton écrivent *[p. 768]* que sur la fin de l'année 1668, l'empereur fit appeler les trois jésuites qui sont restés à Pékin pour savoir s'ils entendaient bien les mathématiques. Et l'un d'eux qui se nomme le Père Verbiest¹⁰⁴ fit quelques démonstrations publiques que leurs adversaires ne purent faire et montrèrent dès là leur ignorance dans le calendrier qu'ils avaient présenté au roi ; ensuite de quoi, ils reçurent un ordre de Sa Majesté de le réformer, et d'en faire un nouveau dont ces religieux présument avec fondement qu'ils ne tarderont pas d'être rétablis dans la charge de président de mathématiques que possédait autrefois le Père Jean Adam, et que par ce moyen, les choses de la religion seront aussi remises en leur premier état.

96. Manifeste des jésuites envoyée à Mgr de Bérithe par le Père Philippe Marini avec une lettre de sa part au mois d'avril 1669

[Ameq, vol. 121, p. 768]

¹⁰⁴ Le Père Ferdinand Verbiest (1623-1688), jésuite belge, arriva à Macao en 1658. Il travaillait comme astronome à la Cour chinoise à partir de 1660. Il mourut à Pékin à l'âge de 65 ans.

Ce manifeste porte pour titre « Expostulatio missionarium e Soc. Jesu contra invasionem ill. dom. Petri Lambert per presbyteros gallos factam in missionere regnorum Cambogiae, Cochinchinae, et Tunquini quorum fundatores fuere patres Soc. Jesu ad Eeva patres Sacrae Congregationis Propogandae Fide »¹⁰⁵.

Tous les actes particuliers d'hostilité que les Pères jésuites ont faits jusqu'ici contre les missionnaires français étaient des préparatifs d'une guerre générale qu'ils leur ont enfin déclarée par ce manifeste. Après l'avoir lu, ils ne firent point d'autres réponses, sinon de remercier ceux qui en étaient les auteurs. Ce fut le sentiment que Dieu leur inspira pour lors, leur donnant de grands pressentiments que cette compagnie contribuera d'une haute manière à leur sanctification, s'ils le font un bon usage de toutes leurs croix qui leur viendront de sa part. Quoique le pouvoir des jésuites soit pourtant considérable, il est néanmoins en ces quartiers en un point qu'il n'y a personne qui ose s'opposer à eux, à cause particulièrement de la manière dont ils ont coutume de traiter ceux qui réprouvent leurs abus, leurs dérèglements et leur mauvaise doctrine. Cependant les missionnaires mettent toute leur confiance en Dieu n'appréhendent rien de tout cela, s'estimant heureux de souffrir leur persécution, leurs calomnies, et la mort même, pourvue qu'ils exécutent les ordres qui leur ont été donnés du Saint-Siège et de la Sacrée Congrégation.

97. Un marchand français venu de Manille à Siam sur sa patache

[Ameq, vol. 121, p. 768]

Il y a plusieurs années que ce marchand¹⁰⁶ est habitué à Masulpatan où il a reçu bien les missionnaires français, lorsqu'ils y ont passé et auxquels il a rendu de bons services. Ayant acheté une patache, il partit au

¹⁰⁵ Nous ne savons pas si ce document est encore conservé.

¹⁰⁶ Ce marchand français s'appelait Junet.

commencement de l'année 1668 pour faire voyage aux Macassars. Les Hollandais jaloux de son commerce en eurent nouvelles à Batavie, soit par le moyen des leurs de Masulpatan, soit en passant le détroit de la Sonde, ils envoyèrent après lui 4 vaisseaux qui le poursuivirent [jusqu'à ce] qu'ils eurent perdu espérance de pouvoir le prendre. Sa patache ayant mouillé de la Ventouqua assez proche de Timor ; il a appris que le Macassar était affligé par les [p. 769] Hollandais et qu'il était impossible d'y aborder. Cet inconvénient lui fit prendre la résolution de se hasarder d'aller à Manille d'où il eut beaucoup de peine de se tirer. Cependant à force d'argent, il est sorti avec un profit encore assez considérable. La saison étant passée pour pouvoir retourner à Masulpatan, il se détermina à faire voile à Siam où il arriva sur la fin d'avril 1669, avec le pavillon des marchands de France. L'aspect de ce nouveau pavillon ne plaît ni aux Portugais ni aux Hollandais. Ce marchand ne sachant à qui avoir secours, implore le secours des missionnaires français ; lesquels pour l'honneur de la nation et pour reconnaître les services que ce marchand leur avait rendus, obtinrent du roi que cette patache vint ancrer vis-à-vis de leur logis, grâce qui n'a jamais été accordée à aucune nation étrangère, à cause de la proximité du palais royal. Ce marchand se sentit si fort obligé de cette faveur que, mû en partie de l'espérance du profit et en partie pour servir les missionnaires, il se résolut d'entreprendre le voyage du Tonquin et d'y mener ceux d'entre eux qui y voudraient aller. Les missionnaires rendirent grâces à Dieu d'une si belle occasion qui leur représentait et arrêtaient avec grande raison que Mgr de Bérithé ferait ce voyage, accompagné de Mrs de Bourges et Bouchard, ensuite de quoi ils s'embarquèrent le 16 juillet.

98. Lettre de Monsieur Deydier du Tonquin du 24 décembre 1668

[Amep, vol. 121, p. 769]

Ce fut par le vaisseau hollandais, qui vient tous les ans de Bétavie à Siam charger pour le Japon, qu'on reçut ces dépêches. On apprit par cette voie que ce grand missionnaire a pensé deux fois d'être perdu.

La première fut à l'occasion de ces mauvais chrétiens qui avaient déjà voulu l'accuser du temps du Père franciscain dont il a été parlé, lesquels voyant que Mr Deydier continuait à leur vouloir délier l'absolution, faute de quitter leurs péchés d'habitudes, leurs incestes et leurs superstitions dont ils avaient été toujours absout par les jésuites, firent une requête toute pleine d'imposture vers en lui, disant qu'il avait été à la Cochinchine, qu'il allait par les province du Tonquin disposer les peuples à une révolte, que se disant père, il avait tous les chrétiens de son parti, lesquels s'augmentaient en nombre chaque jour extraordinairement, qu'il était aidé dans ce dessein de deux nouveaux prêtres qu'il avait envoyés à Siam pour être ordonnés. Cette requête fut mise entre les mains d'un grand de la Cour pour en faire son rapport au roi. Mais ayant été convaincu de sa fausseté et prié par plusieurs chrétiens, ses amis, il la supprima.

La seconde a été au sujet d'un malheureux devin qui se voulut faire roi et attira quelques chrétiens de son parti qui prirent pour devise l'étendard de la croix. Le gouverneur de la province où cela s'est passé, en ayant été averti, les défit aisément ; en suite de quoi, il en donna avis au roi qui fit couper la tête à neuf de ces mutins [p. 770] et couper le nez à une vingtaine d'autres, entre ceux qui furent condamnés à mort, se trouve un valet qui avait autrefois servi le Père Marini, jésuite. C'a été une merveille comme cette révolte n'a pas eu de suite. Mais il a plu à Dieu de prendre la cause des innocents et protection d'un missionnaire dont il se sert tous les jours pour se faire connaître et adorer par tant d'infidèles qui renoncèrent à leur idole et d'embrasser la loi de Jésus Christ. Le nombre en est si grand que ce missionnaire écrit que depuis le mois de novembre 1667 jusqu'au temps de sa lettre, c'est-à-dire la fin de décembre

1668, qui sont environ 14 mois, il y a eu de compte fait dix mille baptisés. C'est le sujet qui lui fait demander avec tant d'instance de l'aide. S'il plaît à Dieu de donner bénédictions au voyage de Mgr de Bérithé, il ne tardera pas qu'il ne reçoive un puissant de secours.

99. Lettre de Mr Chevreuil de Camboje du 15 décembre 1668

[Amep, vol. 121, p. 770]

Nous reçûmes ses lettres sur la fin du mois de septembre 1669, par la voie de Malaque, lesquelles nous donnèrent beaucoup de joie à cause de la grande difficulté que nous avons de recevoir de ses nouvelles, à l'occasion des guerres qui bouchent le passage.

Il ne mande rien de l'état du christianisme de ce royaume, disant qu'il l'a déclaré à Mgr de Bérithé dans une des siennes envoyée par Manille. Il décrit quelques persécutions qui lui sont arrivées de la part des deux religieux, l'un franciscain et l'autre jésuite. Ce franciscain qui est le même qui était au Tonquin et qui en a été chassé par la mauvaise conduite, et dont il a été parlé en un autre lieu. Ce bon Père, aussitôt qu'il fut arrivé à Camboje, commença à diffamer Mr Deydier d'une manière cachée, mais avait des termes tout à fait injurieux et de pleins de calomnies. Mr Chevreuil après une longue conversation qu'il eut avec lui, reconnut qu'il parlait de Mr Deydier ; ainsi il commença à le reprendre et lui montra le grand mal qu'il faisait à l'Église de médire avec des paroles si noires d'un missionnaire si considérable, de telle sorte qu'il lui fit avouer sa faute et dire franchement qu'il ne reconnaissait aucun mal dans cet ecclésiastique et l'obligea de se dédire publiquement de ce qu'il en avançait. De plus, Mr Chevreuil écrit qu'il lui demanda son obédience auparavant de lui permettre de dire la messe en sa paroisse, sachant bien qu'il avait été fugitif de sa religion. Tout cela ensemble se voyant d'une part confus, et d'autre part en état de ne pouvoir dire la messe, l'obligea de se retirer chez un Père

jésuite qui demeure dans un autre lieu, ayant la conduite de quelques Portugais, lequel le reçut parfaitement bien, nonobstant ce que ce Père jésuite et Mr Chevreuil eussent été depuis trois ans grands amis, jusque-là que le Père l'avait choisi pour son confesseur et directeur.

Ce Père franciscain se voyant autorisé par ce Père jésuite commença tout de nouveau [p. 771] à calomnier Mr Deydier et pourtant tâcher de sortir de l'abjection dans laquelle il se voyait dans les paroissiens de Mr Chevreuil, et noircit la réputation de ce missionnaire. Il se déclara commissaire du Saint-Office, et voulut dans l'église de Mr Chevreuil en faire les fonctions.

Ce missionnaire voyant son imprudence lui résista fortement, de sorte que ce Père franciscain ne pouvant arriver aux fins qu'il prétendait, et le Père jésuite voyant que son autorisé était nul, craignant d'autre part le fit son juge, conservateur lui donnant pour cet effet tous les pouvoirs annexés à cette dignité contre tout droit et justice. Ce Père franciscain, avec le titre nouveau, devint plus orgueilleux jusqu'à interdire toute la paroisse de Mr Chevreuil et publia dans l'église de ce Père jésuite et de son consentement l'interdit. Tous ces emportements contraignirent ce missionnaire qui a été fait vicaire général de Camboje par Mr le Gouverneur de l'évêché de Malaque d'user de son pouvoir pour tâcher de remédier à tous ces désordres et ainsi il jugea bon d'envoyer prendre prisonnier pour être envoyé par la première commodité entre les mains de ses supérieurs et en donner avis à Mr l'Inquisiteur de Goa, les Portugais le voulurent bien prendre à la sollicitation de Mr Chevreuil. Le capitaine s'offrit pour être le chef de cette action.

Mais n'ayant pas été les plus forts, le Père franciscain déclara en particulier à Mr Chevreuil, Mr le Capitaine et autres de cette entreprise excommuniés, et jeta cette excommunication dans l'église du Père jésuite et ensuite tous deux abandonnèrent la paroisse et se retirèrent proche

de la maison d'une sœur du roi, laquelle les protège sur de faux rapport qu'ils lui ont faits.

Par la même voie de Malaque, l'on a appris aussi qu'un vaisseau des Pères jésuites s'est perdu à Camboje, le monde s'est sauvé où il y avait dedans deux Pères jésuites, il y a bien de l'apparence qu'ils venaient en ce lieu avec patente de grand vicaire obtenue du Chapitre de Goa, le gouverneur de Malaque s'étant démis de sa qualité à ce Chapitre, et aussi pour enlever le bon Mr Chevreuil prisonnier, le naufrage retardera l'exécution de ce dessein. Un autre vaisseau faisant voile de Goa à Macao, s'est venu briser à la côte de Malaque. Il y avait dedans un Père jésuite qui passait pour aller au Tonquin; il s'est échappé avec quelques-uns du naufrage, et enfin est venu à Siam. Dans ce vaisseau, il y avait pour les jésuites treize mille pataques¹⁰⁷, et quantité de curiosités comme montres pour le Père Marini. Le tout a été perdu.

&

<<<<<

¹⁰⁷ Pataque : « pataca », monnaie espagnole d'argent qui était l'équivalent du taël.